

PREFECTURE DES VOSGES

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

EPINAL, le 3 MARS 2011

BUREAU DES FINANCES LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITE
Affaire suivie par : Mme BIETTE
Tél. 03.29.69.87.44
Courriel : valerie.biette@vosges.gouv.fr

n° 20

Le Préfet des Vosges
A
Monsieur Jean-Louis Thomas
Conseiller Municipal
545 Rue du Faubourg
88550 Pouxoux

OBJET : réflexions relatives à l'intercommunalité

REFER : Votre courrier en date du 10 février 2011

Par courrier cité en référence, vous avez souhaité me faire part de vos réflexions sur la rationalisation de la carte intercommunale au sud d'Epinal et notamment la question du rattachement des communes isolées à une intercommunalité et je vous en remercie.

Comme vous le savez, dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, je mène actuellement un important travail de refonte du schéma départemental de coopération intercommunal afin de simplifier et de clarifier les interventions de chaque collectivité.

Aussi, c'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de vos observations et suggestions qui permettront sans conteste d'éclairer la démarche entreprise dans le département visant à aboutir à une carte de l'intercommunalité plus rationnelle et plus lisible tant pour le citoyen que pour les élus.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture.



Hugues MALECKI